

ment des soldats dans la vie civile, je fus interviewé par un représentant de la presse à qui je donnais d'une façon générale les raisons de mon départ. A cette époque-là, j'avais parlé "d'inaction". Si je dois être plus catégorique, je ferai peut-être bien de donner lecture de la correspondance officielle qui a été échangée et à une partie de laquelle on a fait allusion au commencement de la session. La première lettre adressée par moi au premier ministre date de septembre 1918. La voici :

Ottawa, le 17 septembre 1918.

Au très hon. sir Robert Borden, C.P., M.P.,
Premier ministre,
Ottawa.

Cher sir Robert :

Le 21 février, j'ai lu dans le "Star" de Montréal, une dépêche officielle d'Ottawa annonçant la création ce jour même d'un département du rétablissement des soldats dans la vie civile, avec et F. B. McCurdy comme secrétaire parlementaire.

Le jour suivant, je vous ai rendu visite ainsi qu'à sir James Loughheed; j'ai appris que la nouvelle était exacte et qu'il avait été décidé que je succéderais à sir James comme président de la commission des hôpitaux militaires, fonctionnant sous le nom de commission des soldats invalides.

Le lundi suivant, on me remettait une copie du décret ministériel numéro 432, qui créait le département du Rétablissement des soldats dans la vie civile, avec et un secrétaire parlementaire "qui aura et exercera les pouvoirs et fonctions que le Gouverneur général en conseil pourra de temps en temps prescrire".

La définition de ces pouvoirs et fonctions ne fut pas prescrite à cette époque et ne l'a jamais été depuis, c'est pourquoi j'ai supposé naturellement que je devais continuer d'agir comme président de la commission des invalides, quant aux fonctions exécutives à exercer entre les sessions du Parlement.

Le 1er mars, l'honorable J. S. McLennan, président du comité exécutif de la Commission des hôpitaux militaires, écrivait aux commissaires et leur transmettait des copies des derniers décrets du conseil, et il leur conseillait de convoquer avant peu une réunion de la commission. Cela n'a pas encore été fait. En réalité, il n'y a pas encore eu de réunion de la commission des hôpitaux militaires depuis le 16 novembre 1916.

N'ayant pas réussi à me faire tracer une ligne de conduite en ce qui concerne ma sphère d'activité au département, j'ai adressé, le 9 d'août, une demande formelle au ministre (voir copie annexée de la lettre) d'ordonner au secrétaire de convoquer une réunion de la commission à une date rapprochée, mais rien n'a été fait. Dans ces circonstances, j'ai été oisif pendant l'été et à une période de la guerre où le désir naturel de tous était d'être occupés plus que d'habitude. Le département a pris mon temps, mais non mes forces, car dans les circonstances, il n'y a rien eu à faire.

Si l'intervalle qui s'est écoulé depuis le 23 février jusqu'à ce jour (près de sept mois) n'a pas suffi au ministère pour définir les attributions d'un secrétaire parlementaire de ce service très important, ou pour décider si la commission des soldats invalides doit subsister ou

disparaître, comme corps, il n'y a guère lieu d'espérer que le ministère s'occupera promptement et efficacement des grands problèmes auxquels ce service doit faire face.

Si le ministère avait toute l'éternité pour résoudre les problèmes du traitement à accorder aux soldats après la guerre, et pour remplir les devoirs du pays envers ses braves défenseurs, la chose importerait peu, mais une politique de laisser-faire, d'inertie et de temporisation est particulièrement absurde dans le présent cas.

J'ai donné volontairement et de grand cœur mon temps et mes efforts aux travaux du ministère, à titre de membre du Parlement, de secrétaire parlementaire du ministère de la Milice et de ce département, mais je refuse de risquer mon rang et ma réputation en restant attaché à une entreprise dont les devoirs et les obligations sont considérés comme de si peu d'importance.

J'offre donc ma démission comme secrétaire parlementaire du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile, et comme président de la prétendue "Commission des soldats invalides".

La lettre adressée à sir James Loughheed et qui était annexée à celle que je viens de lire, est ainsi conçue :

Ottawa, 9 août 1918.

Sir James Loughheed,
Ministre du Rétablissement des soldats,
Ottawa.

Cher Sir James,

Lorsque le département du Rétablissement des soldats dans la vie civile a été autorisé, l'intention évidente était de mettre sous son égide les diverses démarches concernant les problèmes qui se rattachent aux soldats de retour, et le public s'attendra probablement que le département, lorsqu'il en possède déjà le pouvoir, tendra à obtenir la haute main sur les agences qui existent déjà et sur celles qui seront établies selon que le temps et l'expérience en démontreront la nécessité. Bref, le problème relatif aux soldats de retour est confié au département.

Depuis quelque temps, j'ai vivement désiré qu'une réunion de la Commission des hôpitaux militaires fut convoquée pour que vous renseigniez celle-ci sur les changements opérés, et que vous lui indiquiez d'une façon générale quelle sera à l'avenir la ligne de conduite de la commission. Je crois qu'un membre de l'exécutif a laissé entendre aux commissaires, après le changement de nom, qu'une réunion aurait lieu à une date rapprochée. Cependant, le secrétaire n'a pas encore envoyé d'avis.

Dès que vous leur aurez appris quels sont les changements, il me sera facile d'assumer les devoirs de président de la commission. Après mûre réflexion, j'en suis venu à la conclusion que le meilleur moyen de procéder serait de faire accomplir par la commission des soldats invalides les services qu'accomplissait autrefois la commission des hôpitaux militaires. Il n'y aurait aucun changement parmi le personnel de la commission, mais à la première réunion sous le nom de la Commission des soldats invalides, un projet de résolution devrait être adopté pour lui enlever tous les pouvoirs exécutifs.

Attendu que le ministère, par l'entremise du département, sera directement responsable au Gouvernement et au pays des dépenses de la Commission des soldats invalides, il doit avoir

[M. McCurdy.]